

Ständerat: Sommersession 1998 Conseil des Etats: Session d'été 1998



98.3128

Interpellation Marty Dick
40-Tonnen-Lastwagen
im Grenzgebiet
und Verzerrung der Konkurrenz

Interpellation Marty Dick
Camions de 40 tonnes
dans la région frontalière
et distorsion de la concurrence

Dritte Sitzung - Troisième séance Mittwoch, 10. Juni 1998 - Mercredi 10 juin 1998
08.00 h

Marty Dick (R, TI): Je me permets d'ajouter quelques réflexions à cette question que j'ai déjà suivie depuis de nombreuses années alors que j'étais au Gouvernement tessinois. C'est un exemple typique, me semble-t-il, de la lourdeur extrême de notre appareil pour réagir rapidement à l'évolution des problèmes.

Vous savez que dans la région frontalière, sur une certaine distance, les camions étrangers peuvent rentrer en Suisse avec un poids total de 40 tonnes, et ils peuvent quitter la Suisse vers l'étranger, toujours dans cette zone, aussi avec un poids de 40 tonnes, c'est-à-dire conformément aux prescriptions étrangères et en dérogation de notre règle des 28 tonnes. C'est une solution qui est naturelle, évidente pour permettre des contacts dans des régions frontalières. Je dirais que le Tessin, qui est plongé en plein dans la réalité lombarde, ne pourrait pratiquement pas avoir de contacts économiques corrects s'il n'y avait pas de telles dispositions.

Dans le temps, la limite arrivait jusqu'à Cadenazzo, au sud de Bellinzone, en suivant l'autoroute. Les camions italiens pouvaient rentrer en Suisse jusqu'à Cadenazzo, c'est-à-dire 45 kilomètres environ sur l'autoroute, et cela engendrait des cas absolument absurdes: la matière première pour la fabrication des catelles devait aller à Cresciano; le camion de 40 tonnes arrivait à Cadenazzo, il devait décharger une partie de son chargement dans un deuxième camion et les deux camions partaient pour Cresciano, en faisant à deux les huit kilomètres restants, cela évidemment au nom de la sacro-sainte écologie! Il a fallu des années et des années de discussions, de rencontres avec les représentants de divers offices fédéraux - même M. Delamuraz s'était déplacé - pour essayer de résoudre ce problème.

Finalement, le 27 juin 1997, lorsqu'à Biasca tout avait été désormais perdu avec Monteforno - on aurait eu besoin de cela bien avant! -, on a élargi cette zone jusqu'à Biasca. Depuis l'étranger, on peut donc arriver jusqu'à Biasca avec un camion de 40 tonnes. Cela est bien, mais c'est toujours une solution partielle, et surtout c'est une solution partielle. En effet, comme je l'ai démontré dans mon interpellation, il y a maintenant des cas très précis, sur lesquels on peut se documenter, de camions de 40 tonnes qui partent de Côme et vont à Locarno - 70 kilomètres qui sont encore dans la zone des 40 tonnes - et peuvent ainsi livrer leur marchandise, alors que de Chiasso, donc à 4 kilomètres de Côme, ces 70 kilomètres doivent être parcourus avec un camion de 28 tonnes.

C'est particulièrement le fait pour une cimenterie, mais on pourrait prendre d'autres d'exemples, et en l'occurrence, cela renchérit le transport de 43 pour cent, seulement pour un produit comme le ciment.

Quand on parle toujours de Standort Schweiz et quand, nous-mêmes, nous nous imposons des règles qui sont discriminatoires et qui pénalisent nos opérateurs, nous ne faisons pas notre travail tout à fait correctement. Il est évident que la solution est d'aller dans le sens de l'Europe. La réponse est formellement correcte. Monsieur le Conseiller fédéral, je vous en remercie, mais permettez-moi de vous dire, vous n'en avez aucune responsabilité: il s'agit d'une réponse bureaucratique, comme bureaucratique a été l'attitude de l'administration dans cette affaire, depuis de nombreuses années. On a démontré une incompréhension totale envers le Tessin qui, face à l'Italie, a connu ces dernières années une crise spectaculaire avec la chute de la lire de 40 pour cent par rapport au franc suisse. Si le deutschemark avait connu une chute pareille, les réactions suisses auraient été bien différentes.

On oublie que le Tessin est limité au Nord par les Alpes qui deviennent de plus en plus infranchissables, avec une voie de chemin de fer de plus de 100 ans, avec un tunnel autoroutier complètement engorgé et de plus en plus souvent bloqué soit par des accidents, soit par la surcharge de trafic. L'économie tessinoise est imbriquée dans celle de la Lombardie, et 6 millions d'Italiens sont physiquement - je dis physiquement - plus proches que 6 millions de Suisses. Un peu plus de créativité, un peu plus de rapidité, un peu plus de fantaisie dans ce domaine auraient donc facilité les choses au Tessin où, vous le savez, il y a un chômage très élevé. Si les mêmes problèmes s'étaient posés dans d'autres régions de la Suisse, on aurait réagi avec beaucoup plus de rapidité.

Je m'excuse, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller fédéral, pour cette expression un peu de dépit, mais je le répète, c'est un dossier que j'ai suivi depuis des années et le fait qu'en pleine crise on n'ait pas pu réagir plus rapidement a été pour moi une grande déception. Cette crise devrait aussi nous apprendre à savoir réagir plus rapidement, à être aussi un peu plus créatifs, à raisonner avec un peu moins de paragraphes et un peu plus de bon sens.